

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2008 (20h30)**

Etaient présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE, Roselyne RASPAIL, M. Christian BEHAGHEL.

Etaient excusés ou absents : néant.

Secrétaire de séance : Mme Corinne RINGUENOIRE.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE : AVENANT

Dans le déroulement du chantier et sur la sujétion de l'exploitant, il est apparu judicieux de compléter l'équipement par des débitmètres sur les conduites d'alimentation et de distribution du réservoir existant et de raccorder ces équipements sur le système de télésurveillance prévu dans le marché. La plus-value estimée à 5 604,13 € HT (+2,3 %) est acceptée par le Conseil municipal à l'unanimité. Le délai d'exécution sera prolongé de 15 jours.

CONVENTION POUR EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DU SUD VALENTINOIS SUR LA COMMUNE D'ALLEX

La Commune d'Allex a demandé au Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois l'alimentation de deux maisons Quartier Soulier, situées en limite de la Commune de Montoisson, le réseau communal étant trop éloigné. La longueur du réseau implanté est d'environ 500 mètres. Aucune participation financière ne sera demandée à la Commune. Les foyers desservis deviendront des abonnés du Syndicat. L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : TARIFS 2008-2009

Chaque année avant la rentrée, le Conseil municipal actualise les tarifs des repas servis à la cantine. (Rappel année 2007-2008 : repas enfant 3,20 €, repas adulte 6,40 €, tarif « dissuasif » 5,15 €, tarif P.A.I. Plan d'Accueil Individualisé) 1,52 €). Le Maire souligne que depuis sa création en 1974, ce service municipal est toujours déficitaire et que la Commune prend en charge l'équivalent de la moitié du coût réel du repas. Certains conseillers s'inquiètent de la progression des charges de fonctionnement. D'autres évoquent les difficultés liées au pouvoir d'achat des ménages. Après débat et tour de table, la proposition de tarifs de la commission cantine est soumise au vote, à savoir : repas enfant 3,30 €, repas adulte 6,70 €, tarif « dissuasif » 5,25 €, tarif P.A.I. 1,60 €. Les tarifs sont votés à 17 voix pour, 1 abstention et 1 contre. Le Maire ajoute qu'il reste à l'écoute des familles qui pourraient éventuellement avoir besoin d'aide.

REMPLACEMENT DE M. GORDIEN, REDACTEUR (MUTATION)

Matthieu GORDIEN, rédacteur (categ. B), recruté le 22 août 2005 pour occuper un poste administratif (urbanisme) au secrétariat, a réussi le concours d'attaché territorial (catég. A) et demandé sa mutation à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon. Pour son remplacement, le Maire propose de lancer une procédure de recrutement sur différents grades possibles de la catégorie A ou B des filières administratives ou techniques de la fonction publique territoriale. Le Conseil municipal est conscient que la gestion de l'urbanisme se développe compte tenu de l'augmentation de la population allexoise d'une part, et de la redistribution de certaines missions de l'Etat aux collectivités d'autre part. Il est particulièrement attentif à la technicité et aux exigences du poste de responsable de l'urbanisme, notamment en matière juridique, et autorise le Maire à recruter sur les grades d'attaché, de rédacteur, rédacteur principal, rédacteur chef, technicien supérieur ou technicien supérieur principal.

ACQUISITION D'UN HANGAR (AC n° 312, 158 m²)

M. le Maire rappelle aux conseillers que l'acquisition du hangar cadastré AC n° 312 (158 m²) appartenant à l'Association Française Immobilière et Mobilière, gestionnaire du patrimoine de la Communauté des pères de Saint-Joseph, leur a été proposée à la réunion du 2 juin dernier. Il rappelle le prix fixé à l'amiable avec le Père supérieur de la Communauté : 23 000 €. L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à rédiger et signer les documents et actes à intervenir relatifs à cette acquisition et à procéder aux formalités d'enregistrement.

ACHAT D'UN ABRIBUS

Le Maire rappelle aux conseillers les crédits réservés au budget 2008 pour l'achat ou le renouvellement d'un abribus. La Commune s'est engagée à remplacer progressivement les abribus les plus anciens ou les plus abîmés et à en installer sur les aires d'arrêt les plus fréquentées. Il précise à cet effet qu'un abribus neuf a été installé au Pontillard en 2005, et deux autres au carrefour RD 93 / RD 125 dit du PMU en 2007. Le Maire propose ainsi d'installer un abribus du même modèle à Barnaire.

Les conseillers sont favorables à ce projet, mais suggère de choisir un matériel de plus grande dimension compte tenu de la fréquentation de l'arrêt, par les scolaires notamment. La délibération et la demande de subvention au Conseil général sont repoussées à l'automne, en attendant d'obtenir les devis correspondants.

ESPACE ANIMALIER (fourrière et refuge) : CONVENTION PORTANT CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

La ville de Valence a construit un espace animalier à vocation intercommunale, comprenant un refuge et une fourrière, Quartier Mauboule à Valence. Depuis plusieurs années, la Commune d'Alex adhère à ce service par conventionnement. La ville de Valence souhaite lancer un appel d'offres européen pour l'ensemble des communes adhérentes en décembre prochain afin de bénéficier des meilleures conditions de prix. Pour ce faire, elle se trouve contrainte de revoir le montage juridique du partenariat. Un groupement de commandes doit être constitué, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, pour une durée de 4 ans.

Le coût annuel de gestion de la structure, calculé au prorata du nombre d'habitants jusqu'en décembre 2008, sera en partie modifié à partir de 2009. La part fixe correspondant au remboursement d'annuités d'emprunt restera égale à 0,50 €/hab., tandis que chaque intervention sera facturée aux communes. Le Conseil municipal est favorable au nouveau montage juridique du partenariat et autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention.

LA POSTE : CONVENTION DE PARTENARIAT

La Commune accepte de signer une convention de partenariat avec La Poste pour l'illustration d'enveloppes pré-affranchies.

RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LA GESTION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » a prévu l'obligation pour le Maire de présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Le Maire porte à la connaissance des conseillers le rapport annuel 2007 dressé par VEOLIA Eau (ex Générale des eaux), gestionnaire par délégation des services de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

COMMISSION « SECURITE ET PREVENTION ROUTIERE »

Une nouvelle commission « sécurité et prévention routière » est créée. Les Vice-Présidents sont Roselyne RASPAIL et Jean-Michel CHAGNON. Les membres sont Bernadette GOLIN, Jean-François DURAND, Bernard VINCENT et Denis CORNILLON.

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Chambres d'hôtes « La Petite Aiguebonne »

Le Maire demande à l'assemblée son autorisation pour ajouter un point à l'ordre du jour. Un courrier de la Préfecture reçu tardivement, demande au Conseil municipal de se prononcer sur une demande de dérogation au repos dominical formulée par Mme Elisabeth MONSARRAT, gérante de la société « La Petite Aiguebonne » à Alex. Celle-ci a déposée en Préfecture une demande de dérogation pour la période du 6 juillet au 28 décembre 2008, conformément aux articles L 3132-20, L 3132-21 du Code du Travail. Mme MONSARRAT a la volonté d'optimiser l'occupation de son hébergement touristique. Une seule salariée à temps partiel, femme de ménage, est concernée. Celle-ci est volontaire pour travailler quatre heures le dimanche. Le Conseil municipal donne un avis favorable à la demande de dérogation.

DIVERS

- **Ecoles : calendrier scolaire 2008-2009 et temps de travail des ATSEM et agent d'entretien.**

Le calendrier scolaire 2008-2009 est désormais commun aux écoles publiques et privées. Il prévoit en outre la suppression des journées de classe le samedi matin. Ces changements impliquent une diminution de la durée de travail du personnel affecté en maternelle. De même, la cantinière se voit supprimer un contingent d'heures lié à la fréquentation des élèves du privé soumis jusque là à un calendrier scolaire étendu. Le Maire comprend l'inquiétude des agents et affirme qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour trouver une solution adéquate, en prenant en compte les besoins d'autres services et les nouvelles dispositions réglementaires liées à la gestion du temps de travail. Des modifications de postes et d'horaires sont étudiées.

- **Intervention des Présidents de commissions.**

Jean-François DURAND rend compte du déroulement de la procédure de mise en concurrence lancée pour choisir l'entreprise qui sera chargée des travaux de voirie sur la commune cette année. Six entreprises ont répondu. L'offre la plus avantageuse a été formulée par EUROVIA DALA de Valence, pour un montant égal à 67 621,59 € HT.

Guy VIGLIOCCO annonce le forum des associations le 14 septembre 2008.

Jocelyne CASTON informe que la commission environnement a récompensé 3 lauréats au concours des maisons fleuries, et compté treize participants au total. La Commune est inscrite pour la deuxième année consécutive au concours des villages fleuris. S'agissant du site Internet, la commission recherche toujours un hébergeur.

Catherine BESSON annonce qu'elle fera une présentation en Septembre, de la 7^{ème} tranche (Bancel, les Moutiers, les Goujons, les Bûches, les Vaures, les Faures et la Route de Livron) du dossier dénomination des voies communales. Le matériel de signalisation relatif à la 6^{ème} tranche n'a pas encore été commandé du fait des élections et de la mise en place de la nouvelle Municipalité. Il sera intégré dans la prochaine commande.

- **Liste des permis de construire et déclarations préalables accordées.**

Depuis le 2 juin 2008, quatre permis de construire ont été accordés afin d'autoriser la réfection de la toiture du fluvarium à la Gare des Ramières, l'aménagement d'un atelier et d'un garage en habitation, la construction d'une maison, et d'une dépendance. Huit déclarations préalables ont été également accordées pour autoriser une piscine enterrée, une réfection de toiture avec création d'ouvertures, la pose d'un poste électrique, de panneaux solaires, l'édification de murs de clôture, le détachement de lots de terrains.

Concernant le permis de construire accordé le 15 mai 2008 à la Coopérative Drômoise des Céréales pour la construction de quatre cellules de stockage et d'un boisseau, le Maire signale qu'il a reçu un courrier de Mme Monique MANCHON SEGUIN et de certains riverains, accompagné d'une pétition s'opposant au projet. Il rappelle que ce dossier a recueilli tous les avis favorables des institutions et organismes obligatoirement consultés, notamment en matière de sécurité et d'environnement : DDE, DDAF, DDASS et DRIRE et qu'au regard du seul droit des sols, le Maire ne peut légalement pas s'y opposer. Il se tient toutefois à la disposition des riverains qui souhaiteraient plus d'informations et connaître la véritable teneur du projet.

Avant de clore la séance, le Maire indique que la première réunion du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale a eu lieu le 8 juillet dernier. Tous les membres, aux compétences variées et reconnues dans le domaine social, seront à l'écoute des personnes ou des familles qui pourraient se trouver en situation difficile et avoir besoin d'un soutien.

Il ajoute pour terminer que le développement de la zone artisanale « Mouret » se poursuit, mais qu'il a nécessité une étude sur les eaux pluviales. Des petits bassins de rétention sont à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h40.